

Méprise

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **43 (1905)**

Heft 39

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-202681>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
Grand-Chêne, 11, La 33 ue.

Montreux, Gerre, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50 ; six mois, fr. 2,50.

ÉTRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements débutent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.
Étranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

RÉDACTION, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

ADMINISTRATION (abonnements, changements d'adresse, etc.), E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Vendanges d'antan.

Les vendanges de 1905, qui vont commencer, ne seront pas gaies ; la pluie a noyé l'espoir qu'avait fait naître le bel aspect des souches au commencement de l'été. Souhaitons que cette triste année ne soit pas le début d'une période comme celle de la première moitié du XVI^{me} siècle, où le vigneron souffrit plus souvent qu'à son tour, ainsi que le montrent les notes suivantes, que nous empruntons aux Annales du chroniqueur neuchâtelois Boyve.

1501. — Il y eut cette année presque toujours des brouillards et de longues pluies. On fit peu de vin et mal conditionné.

1504. — L'été de 1504 fut si chaud que la terre et les forêts s'allumaient ; il ne tomba point de pluie depuis le commencement d'avril jusqu'à la fin de juillet. Cette année fut très abondante en vin, dont la vente fut faite 2 livres 9 gros le muid.

1505. — Année peu abondante en vin, parce que le froid de l'hiver précédent avait fait périr les ceps.

1509. — L'hiver ayant été fort long, on fit peu de grain mais beaucoup de vin.

1512. — On fit peu de vin. Il était mal conditionné. La vente s'en fit 15 livres 9 gros le muid.

1513. — On fit, cette année, médiocrement de vin et de grain.

1514. — L'été fut extrêmement chaud et sec et l'année très abondante. Le pot de vin se payait 1 ½ denier ; un écot chez un hôte, 1 ¼ creutzer ; le muid, 5 livres 9 gros.

1515. — L'été fut froid et humide ; le vin extrêmement vert.

1516. — Le vin fut peu abondant, mais très bon. 11 livres 9 gros le muid.

1517. — Au printemps, les ceps des vignes gelèrent.

1518. — L'été ayant été chaud et sec, on eut une grande abondance de vin.

1522. — A la Saint-Georges, une gelée endommagea fort les vignes, de sorte qu'on fit très peu de vin.

1523. — L'année fut froide et stérile. Peu de vin.

1524. — Cette année fut fort humide, ce qui empêcha la maturité des fruits de la terre. Le vin fut vert et mal conditionné.

1527. — Le 10 octobre, on vit une comète rouge comme du sang avec des épées tout autour. Les vignes ayant été endommagées par le froid du printemps, on fit du vin si vert que personne n'en pouvait boire. Le muid se vendit 14 livres 9 gros.

1528. — Au mois d'avril le froid fut si violent que le grain périt et que les vignes gelèrent. L'été fut aussi froid et pluvieux. Le vin fut très petit et il y eut une grande peste qui faisait

mourir dans les 24 heures. On nommait ce mal la coqueluche, qui fut causée par le vin vert.

1533. — On vit au mois de juillet et d'août une comète avec une longue queue. On sentit aussi en divers endroits de la Suisse un tremblement de terre des plus violents, qui détourna le cours d'une rivière dans le Thurgau. La moisson et la vendange furent peu abondantes, ce qui augmenta la cherté. Le muid de vin, 11 livres 9 gros.

1536. — L'été fut si sec que tous les ruisseaux tarirent, et les moulins cessèrent de moudre. Il fallut moudre le grain dans des mortiers ou avec des moulins à bras. L'année fut très abondante en vin et en grain.

1537. — On eut peu de vin, mais il fut excellent.

1538. — L'été fut fort pluvieux et fort stérile. La vente du vin se fit 19 livres 9 gros le muid.

1539. — Année très abondante. Depuis longtemps on n'en avait eu une semblable. Après vendanges, le vin ne se vendit qu'un denier le pot, mais il était mal conditionné.

1540. — On eut un été extrêmement chaud et sec ; les sources tarirent. Depuis le mois de février jusqu'à celui de décembre, il ne plut que quatre fois. On n'avait à Neuchâtel que de l'eau pour boire. Les arbres fleurirent deux fois. On fit beaucoup de vin et de grain. Plusieurs, faute de tonneaux, répandirent du petit vin pour y mettre du meilleur. Le vin fut si favorablement conditionné, ainsi que le grain, qu'ils se gardèrent près d'un siècle.

1541. — Année très abondante en vin et en grain. Le vin fut taxé à Soleure 8 deniers le pot, l'écot d'un repas ordinaire chez un hôte, 3 crutz. On vendit à Soleure 526,000 pots de vin. A Neuchâtel, la vente s'en fit à 12 livres le muid.

1542. — Année froide et stérile. A la fin d'octobre, on commença à vendanger par un grand froid, tout étant gelé ; aussi le vin fut très mal conditionné. 23 livres le muid.

1543. — Peu de vin, à cause des pluies, et mal conditionné. 31 livres 9 gros le muid.

1547. — Le soleil parut pâle pendant toute l'année et ne produisit pas une claire lumière. L'année fut du reste très abondante en vin et en grain.

1549. — Les gelées du printemps firent périr les vignes ; les longues pluies et ensuite la brûlure qui suivirent, achevèrent de miner la récolte, qui fut très chétive. 13 livres 9 gros le muid.

On voit que, des vingt-sept années ci-dessus, les deux tiers furent mauvaises. 1905 ayant tout l'air de vouloir leur ressembler, on n'entendra pas chanter la *Tzanson de veneindze* ; tout au plus quelque vigneron philosophe fredonnera-t-il tristement, pour lui-même, ce couplet :

Se n'ain dâi croûie veneindzê,
Se lo vin n'è pas tant fort,
Faut tot parâi qu'on s'arreindzê,
Lo bon Dieu n'a jamé tort ;

Mâ s'on vaut

Tzacon paut

Ein bâire soveint dou verro

Po sè manteni dzoûau.

Le flair. — Le consul d'une grande puissance fut informé, tout récemment, par son gouvernement, qu'une dame de son pays, habitant la ville où il réside, vient d'hériter d'un million.

Le consul publie en vain annonces sur annonces, dans les journaux, pour découvrir la bienheureuse. En désespoir de cause, il s'adresse à la police.

Le chef des détectives donne mission, moyennant récompense honnête, à un de ses plus fins limiers de rechercher l'héritière. L'agent se met en campagne. Un mois s'écoule. Le détective revient auprès de son chef.

— Eh bien, et la dame ?

— Je l'ai trouvée.

— Très bien, où est elle ?

— Chez moi ; je l'ai épousée hier.

Honneur et profit.

Il y a bien aussi quelque profit à siéger sous la coupole du palais Mazarin ; l'honneur, si grand qu'il soit, n'est pas tout.

Plus favorisés que leurs autres collègues de l'Institut, les membres de l'Académie française, outre la pension annuelle de douze cents francs, peuvent, par leur assiduité aux séances, se faire un revenu annuel de deux mille francs environ.

En effet, une somme fixe de deux cents francs est affectée, chaque semaine, aux jetons de présence des académiciens. Cette somme est partagée, au prorata de leur nombre, entre les membres présents. Pendant l'hiver, les immortels se montrant volontiers assidus aux réunions, la part de chaque présent n'est pas forte. En revanche, durant les mois d'été, la plupart des Quarante quittent Paris ; il s'ensuit donc que les deux cents francs de jetons de présence, entre quatre, cinq ou six membres présents, donnent à chacun une petite somme assez respectable si elle se répète chaque jeudi, jour de réception.

Le total de ces jetons et la mensualité de la pension sont remis à chaque académicien dans un petit sac en peau, ficelé et cacheté au timbre de l'Académie et dont la forme et le cachet datent du temps de Richelieu.

Pour tous les prix. — Combien vendez-vous le litre de lait ? demandait une bonne femme à un laitier.

— Vingt centimes.

— Vingt centimes ! On m'avait dit que ce n'était que dix-huit.

— Oh ! si vous en voulez à dix-huit, on peut vous en faire.

Méprise. — Un étudiant désirait obtenir, d'un de ses professeurs, un témoignage d'assiduité.

— Mais, lui fait le professeur, je ne me souviens pas du tout de vous avoir vu à mes cours.

— Veuillez excuser, monsieur, vous me con-

fondez sans doute avec un autre étudiant qui me ressemble beaucoup et qui n'est jamais venu à vos cours.

— Ah ! cela se peut bien.

Cent ans après.

On nous écrit :

« Le *Conteur* de samedi dernier a donné l'horaire des courriers et des coches partant et arrivant, soit à Lausanne, soit à Genève, en 1755.

» Peut-être vos lecteurs trouveront-ils aussi quelque intérêt au tableau suivant, qui montre ce qu'étaient les diligences vaudoises en 1848, soit un siècle environ après l'époque dont le *Conteur* a parlé ».

DILIGENCES VAUDOISES

Tarif pour les places de voyageurs

DÈS LE BUREAU DE LAUSANNE

Ces prix sont en francs et rappes, les guides des postillons compris.

Route de Genève. — 1^{er} Départ, toute l'année à minuit. Départ de l'après-midi, en hiver à 2 h., en été à 4 h.

Le trajet se fait en 5 h. 40 m.

Maison blanche, 50 r.; Préverenges, 75 r.; Morges, 85 r.; St-Prex, fr. 1,25 r.; Vevey, fr. 1,45 r.; Allaman, fr. 1,65 r.; Rolle, fr. 2; La Lignière, fr. 2,30 r.; Nyon, fr. 2,85 r.; Coppet, fr. 3,60 r.; Versoix, fr. 3,95 r.; Genève, fr. 4,75 r.

Route de St-Maurice. — 1^{er} Départ, toute l'année à minuit. Départ de l'après-midi, en hiver à 2 h., en été à 3 h.

Le trajet se fait en 5 h. 45 m.

Pully, 30 r.; Lutry, 35 r.; Villette, 55 r.; Cully, 70 r.; St-Saphorin, fr. 1,05 r.; Vevey, fr. 1,20 r.; Vernex, fr. 1,55 r.; Veytaux, fr. 1,75 r.; Villeneuve, fr. 1,90 r.; Roche, fr. 2,25 r.; Aigle, fr. 2,60 r.; Ollon, fr. 2,95 r.; Bex, fr. 3,30 r.; St-Maurice, fr. 3,65 r.

Route de Besançon. — Départ toute l'année à minuit. Le trajet se fait en 16 h.

Crissier, 40 r.; Mex, 70 r.; Penthaz, 90 r.; Cossonay, fr. 1,25 r.; Lassaraz, fr. 1,70 r.; Orbe, fr. 2,50 r.; Lignerolles, fr. 3,40 r.; Ballaigue, fr. 3,55 r.; Jougne, fr. 4,80 r.; Pontarlier, fr. 6,70 r.; Besançon, fr. 11,60 r.

Route de Neuchâtel. — Départ, en été, à 8 heures 50 minutes du matin, en hiver, à 11 heures du matin.

Le trajet se fait en été en 6 h. 35 m., en hiver en 7 h. 30 m.

Romanel, 45 r.; Cheseaux, 60 r.; Etagnières, 85 r.; Assens, 95 r.; Echallens, fr. 1,25 r.; Vuarrens, fr. 1,60 r.; Essertines, fr. 2,05 r.; Yverdon, fr. 2,50 r.; Tuilière, fr. 2,55 r.; Grandson, fr. 2,90 r.; Onnens, fr. 3,30 r.; Concise, fr. 3,50 r.; St-Aubin, fr. 4,15 r.; Vaumarcus, fr. 3,90 r.; Bevaix, fr. 4,65 r.; Boudry, fr. 5; Collombier, fr. 5,35 r.; Auvernier, fr. 5,50 r.; Neuchâtel, fr. 5,70 r.

L'estafette pour Neuchâtel part de Lausanne en été à 6 h. 20 m. du soir et en hiver à 7 h.

Route de Berne. — Départ du soir, toute l'année à 7 h. Départ du matin, en hiver à 6 h., en été à 4 h.

Le trajet se fait en 12 heures sauf la voiture du matin, qui, en été, reste une heure et demie de moins.

Vennes, 40 r.; Croisettes, 60 r.; Chalet-à-Gobet, 90 r.; Montpreveyres, fr. 1,55 r.; Carouge, fr. 1,80 r.; Moudon, fr. 2,50 r.; Lucens, fr. 3; Marnand, fr. 3,50 r.; Payerne, fr. 4,50 r.; Avenches, fr. 5,30 r.; Faoug, fr. 5,80 r.; Morat, fr. 6,25 r.; Gumminen, fr. 7,40 r.; Berne, fr. 9.

Enfoncé, le Juif errant ! — Francisque Sarcey reçut un jour, d'un facteur rural, la lettre que voici :

« Monsieur,

» J'en suis à mon neuvième tour du monde.

» Ne vous étonnez pas ; le calcul est des plus simples. J'ai trente années de service.

» J'ai donc fait 10,950 tournées à raison de 365 par an.

» La tournée est réglementairement de trente kilomètres. C'est sur ce pied qu'est calculé notre salaire.

» J'ai fait donc 328,500 kilomètres, soit huit fois et quart le tour de notre planète. »

La Marseillaise des bons vivants.

(Vieille chanson, 1799.)

Allons, enfants de la Courtille,
Le jour de boire est arrivé ;
C'est pour nous que le boudin grille,
C'est pour nous qu'on l'a préparé (bis.)
Ne sent-on pas à la cuisine
Rôtis et dindons et gigots ;
Ma foi, nous serions des nigauds
Si nous leur faisons triste mine.

A table, citoyens,

Videz tous les flacons ;

Buvez, buvons,

Qu'un vin bien pur arrose nos poumons.

Tremblez lapins, tremblez volailles,

Où bien prenez votre parti ;

Chacun de vous, dans nos entrailles,

Doit finir par être englouti ; (bis.)

Tout est d'accord pour vous détruire,

Chasseurs et gloutons, tour à tour ;

Peut-être viendra-t-il un jour

Où c'est vous qui nous ferez cuire.

A table, citoyens, etc.

Quoi ! des cuisines étrangères

Viendraient gâter le goût français ;

Leurs sauces fades et légères

Auraient le dessus sur nos mets. (bis.)

Dans les festins, quelle déroute !

Combien nous aurions à souffrir !

Nous ne pourrions plus nous nourrir

Que de fromage et de choucroute.

A table, citoyens, etc.

Amis, dans vos projets bachiques,

Sachez ne pas trop vous presser ;

Epargnez les poulets étiques,

Laissez-les du moins s'engraisser (bis.)

Mais ces chapons aristocrates,

Chanoines de la basse-cour,

Qu'ils nous engraisissent à leur tour,

Et n'en laissons rien que les pattes.

A table, citoyens, etc.

Amour sacré de la bombance,

Viens élargir notre estomac ;

Quand on songe à remplir sa panse,

Faut-il consulter l'almanach ? (bis.)

Du plaisir de manger et boire

Si l'on te doit l'invention,

Sauve-nous de l'indigestion

Pour que rien ne manque à ta gloire.

A table, citoyens, etc.

Mariage à terme. — Un notaire avait un fils, ignorant autant que prétentieux. Celui-ci, bien qu'il n'ait fait aucune étude, s'imagina qu'il pouvait remplacer son père, alité depuis quelques jours.

Le premier acte qu'il eût à passer fut un contrat de mariage. Le malheureux n'en avait jamais vu, ni lu un seul. En vain chercha-t-il, dans les archives de son père, un modèle ; il ne trouva que des baux à loyer. Il ne s'émut pas et s'inspira d'un de ces baux. Il rédigea donc un contrat de mariage pour trois, six ou neuf ans, au gré des parties, et il stipula que le preneur devait soigner l'objet loué en bon père de famille.

Duè por ion.

L'est onco la coutema, per tsi no, quand lè valet d'on veladzo ont pràio n nid de crebllettè, que tsacon lè bailla dai z'œufs. Et quand l'ein ont 'na pllaina crebillha, s'ein vont ti à la pinta dè coumena et là, ye fant 'na pecheinta baf-fràie.

Y a de cein quoquè senannès, lè valets de M^{re} avà prài on nid dè crebllettè. L'ein étai tot fiai et l'avai promenà pertot lo veladzo, ein raucanneint dai z'œufs.

Quand l'ein iroint pràio, lè portave à la pinta po fère lo matèfan. Tandì què bevessai on verro, dévant que dè medzi — « l'apéritif », coumeint diont pè Losena — vouaiquie trai valets de C^{re} qu'eintrè dein la tsambr' à bairè.

— Venivè avouè no, lo front clia de M^{re}, no z'allein bin no z'amusà. Et vive la joie !

Le fasai dza on détertìn dāo diabillio.

— Vo faut veni ! criavè justameint lo carbatier, lo matèfan l'è quie.

Alo le s'infatiront ti dein lo collidor avouè clia de C^{re} po alla dein lo paillo derraï, io le poivè mi fèrè dāo boucan

Quand l'euroint bin medzi, bin bû et prāo boeilla et que volliavè sè reduire, lè trai valets de C^{re} laò firoint :

— Ditè, baillè-no lo nid de crebllettè, no faront asseimblant que l'è no, que l'ant dè-guelhi et, dèman, l'è vo què vindrai medzi lè z'œufs avouè no, à C^{re}.

Et l'arrevà coumeint l'avant de. Lo leindè-man, clia de M^{re} refasai 'na pecheinta bombance à C^{re}, avouè lè valets de sti veladzo.

Mà, nè faut pas crairè que l'è todzo dinse ; no poivè pas adi drobilla. N. T.

Au camp du grand roi.

Il y a quelques jours, à l'occasion de la clôture des manœuvres de la 1^{re} brigade, le Conseil d'Etat offrait aux officiers une modeste collation dans la grange de M. Gleyre, syndic de Senarclens.

Aux manœuvres de corps d'armée, le Conseil fédéral convie les officiers étrangers et les officiers suisses supérieurs, à un simple dîner, à l'hôtel.

C'est démocratique et peu coûteux.

Il n'en était pas ainsi, en France, au temps de Louis XIV. C'était le grand roi, le grand siècle, tout y était en proportion.

En 1698, près de Compiègne, on réunit, pour la première fois, des soldats en assez grand nombre pour exécuter toutes les opérations de la guerre. Louis XIV avait ordonné ce rassemblement dans le dessein d'aider à l'instruction du duc de Bourgogne, alors âgé de seize ans, qui prit le titre de généralissime.

Le maréchal de Boufflers commandait en second. Il y avait là à peu près 60,000 hommes, qui s'exercèrent pendant les mois d'août et de septembre. Deux mille pionniers travaillèrent à élever des fortifications autour de la ville de Compiègne, dont on devait faire le siège.

Les chroniqueurs de l'époque ont laissé, sur la façon dont le camp fut tenu des détails qui révèlent des habitudes fort éloignées de notre régularité économique.

On déploya une magnificence extraordinaire ; les soldats avaient tous reçu des habillements neufs ; des tentes immenses servaient d'abri ; les chefs occupaient des maisons de bois meublées comme celles de Paris. Les colonels, les simples capitaines même tenaient table ouverte pour la foule des courtisans et des visiteurs.

Boufflers se distingua par des prodiges d'élégance, de somptuosité, que furent loin de payer les cent mille livres de gratification que lui fit donner le roi. Les capitaines de cavalerie reçurent chacun deux cents écus ; ceux d'infanterie, cent écus. Malgré cela, beaucoup d'officiers se trouvèrent ruinés pour longtemps.

Le 13 septembre, par un temps splendide, eut lieu l'assaut de la ville de Compiègne. Les troupes, dans leur plus belle tenue, se développent au milieu de la plaine. Le roi et ses nombreux invités se tiennent sur les remparts. La bataille fut magnifique.

Qu'en sais-je ? — Un garde-forestier qu'on rencontrait plus souvent dans les vignes que dans les forêts, se fourvoyait un de ces derniers soirs dans un marais où il enfonçait jusque sous les bras.

N'osant plus bouger, crainte de s'embourber davantage, il appelle au secours. Des passants s'avancèrent et lui dirent :

— Alors, mossieu, y a-t-il longtemps que vous-êtes là ?

— Ma foi, je n'en sais trop rien, je n'ai pas sorti ma montre.